

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COUTANCES - 5002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/11/2024 - 6820 - 2010 B 00054 - 492 844 212 - @SCENDIMMO

SARL ASCENDIMMO
34 ROUTE DE BOUILLON

50610 JULLOUVILLE

2010 B 54
2024/6820
4 11.24
POB
JULOUVILLE
DE DÉPÔT
Sous le N°
LE 4 11.24
JULOUVILLE
JULOUVILLE

PLAQUETTE ACS DOSSIER FISCAL

Exercice au 31/12/2023

Agence

3 RUE VICTOR LEMARCHAND
BP 711
50307 AVRANCHES CEDEX
02.33.68.41.00

503803426 - 503 - 1437
500847

CERFRANCE
entreprendre, ensemble



IMPÔT SUR LE REVENU

Timbre à date du service

01/01/2023

31/12/2023

X

Désignation de l'exploitant :

Adresse du domicile de l'exploitant :

SARL SARL ASCENDIMMO

34 ROUTE DE BOUILLON
50610 JULLOUVILLE

Adresse de la direction de l'entreprise :

Ancienne adresse en cas de changement :

34 ROUTE DE BOUILLON
50610 JULLOUVILLE

SIRET

4 9 2 8 4 4 2 1 2 0 0 0 2 6

Activités exercées : Formation continue d'adultes

Personne inscrite au répertoire des métiers
(cochez la case) ☐

1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)

28 986

0

2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

– Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu ①

à déduire : quote-part des frais et charges correspondants

revenus nets exonérés (a – b)

– Revenus soumis à l'impôt sur le revenu

a

b

c

d

Total c + d

3 Total

28 986

4 Bénéfice imposable (col. 1 – col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 – col. 1) ②

28 986

4 bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle
assimilés au taux de 10 %

4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art.204G du CGI)

– Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif
immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.

– Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.

e

f

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues
pour les particuliers ③à court terme et à long terme
exonérées ④à long terme imposables
au taux de 12,8 % ③à long terme différée de 2 ans
(art. 39 quinquies 1-I du CGI) ③dont plus-values à long terme exonérées
(art. 151 septies A du CGI) ④ bisdont PVCT (art. 151 septies, art. 151
septies A et 238 quinquies du CGI) ④ ter

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ZRR art. 44 quinquies ☐Autres dispositifs ☐ ⑤Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies) ☐ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐Zone franche d'activités
(art.44 quaterdecies) ☐Jeunes entreprises (JEI) ☐Zone de restructuration de défense
(art.44 terdecies) ☐Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans
le secteur productif (art. 244 quater W) ☐Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art.44 sexdecies) ☐Zone de développement prioritaire (art. 44 sepdecies) ☐Exonération ou ⑥
abattement pratiquésur les plus-values à
long terme imposables
au taux de 12,8 %sur le bénéfice
professionnel

7 BIC non professionnels (2031Bis) ⑦ a - BÉNÉFICE

b - DÉFICIT

Moins-values à court terme
(art. 39 duodecies)Plus-values à court terme, subventions
d'équipement et indemnités d'assurance
pour perte d'un élément d'actif (art. 39 duodecies)Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice
non professionnel (art. 44 sexies et suivants) ⑧Plus-values nettes à long terme
imposable à 12,8%

8 Régime des sociétés de personnes ⑨

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle
d'une comptabilité informatisée ? OUISi oui, indication
du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

D Contribution temporaire de solidarité

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie
dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les
informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et coordonnées

ECF ☐Visa : CGA/OMGA ☒Viseur ou certificateur
conventionné ☐

– du prestataire :

– du comptable : ASS AGC CERFRANCE

Tél.:

405 rue André Cousinet 14100 LISIEUX

– du conseil :

Tél.:

– du CGA/OMGA, du viseur

ou du certificateur conventionné : ASSO OMGA de NORMANDIE

280 rue LOUIS BLERIOT 76230 BOIS GUILLAUME

– N° d'agrément :

1 0 5 7 6 0

Certifié conforme
le gérant
[Signature]

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL SARL ASCENDIMMO										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise 50610 JULLOUVILLE																								
Numéro SIRET* <table><tr><td>4</td><td>9</td><td>2</td><td>8</td><td>4</td><td>4</td><td>2</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>6</td></tr></table>												4	9	2	8	4	4	2	1	2	0	0	2	6
4	9	2	8	4	4	2	1	2	0	0	2	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>12</td></tr></table>										12	Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>12</td></tr></table>		12	Exercice N clos le 31/12/2023										
12																								
12																								
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		Fonds commercial*		010		012																	
	incorporelles		Autres*		014	1 000	016					1 000												
	Immobilisations corporelles*				028	64 702	030	29 771				34 930												
	Immobilisations financières* (1)				040		042																	
	Total I (5)				044	65 702	048	29 771				35 930												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			050		052																	
		Marchandises *			060		062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*			068	4 176	070					4 176												
		Autres* (3)			072	2 293	074					2 293												
	Valeurs mobilières de placement			080		082																		
	Disponibilités			084	61 858	086						61 858												
	Charges constatées d'avance *			092	4 707	094						4 707												
	Total II			096	73 036	098						73 036												
	Total général (I + II)			110	138 738	112	29 771					108 967												
PASSIF												Exercice N NET 1												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120								10 000												
	Écarts de réévaluation			124																				
	Réserve légale			126								1 000												
	Réserves réglementées*			130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131																				
	Report à nouveau			134								18 531												
	Résultat de l'exercice			136								(12 238)												
	Subventions d'investissement			137																				
	Provisions réglementées			140																				
	Total I			142								17 292												
Provisions pour risques et charges			154																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166								1 636												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)			169	952							1 052												
	Comptes courants d'associés			173								88 985												
	Autres dettes			175																				
	Produits constatés d'avance			174																				
	Total III			176								91 674												
Total général (I + II + III)			180								108 967													
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182					2 118												
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL SARL ASCENDIMMO**Néant ☐ *Exercice clos le
31/12/2023**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210		
		et livraisons	215		214		
	Production vendue	biens					
		services*					
		intracommunautaires	217		218	55 957	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	55 957	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	dont crédit bail :			242	19 545	
		- mobilier :					
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle	243	373	244	473	
		CFE et CVAE *					
	Rémunérations du personnel*				250	35 993	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI))	255			254	12 047	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	68 059	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(12 102)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	186	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	600	
	Charges financières			(V)	294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		(VI)	300	922
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(12 238)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312			
Régime optionnel	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	35 993		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	4 774		
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247					
			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		457	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992					
	Dont divers		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Deduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	28 986
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356	
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	28 986
					372		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL SARL ASCENDIMMO										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410	1 000	412		414		416	1 000												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	53 874	462		464		466	53 874												
	Autres immobilisations corporelles	470	9 479	472	2 118	474	769	476	10 828												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	64 353	492	2 118	494	769	496	65 702												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	10 176	552	10 774	554		556	20 951												
	Autres immobilisations corporelles	560	7 851	562	1 272	564	303	566	8 820												
TOTAL		570	18 027	572	12 047	574	303	576	29 771												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2024

ORDRE DU JOUR :

1° Approbation des comptes 2023

2° Affectation du résultat

3° Fixation d'une rémunération du travail de l'exploitant

A Jullouville, le 20 JUIN 2024, à 18h, les associés de la SARL ASCENDIMMO se sont réunis sur convocation du gérant au siège social 34, route de Bouillon 50610 JULLOUVILLE :

Sont présents : Mr CHARLUET Bernard représentant 50% des parts

Mme CHARLUET Sandrine représentant 50% des parts

Il est donc constaté que 100% des porteurs de parts sont présents.

RESOLUTION N°1 : APPROBATION DES COMPTES 2023

Les comptes de l'exercice 2022 font apparaître un chiffre d'affaires s'élevant à : 55 957 € et le résultat fait apparaître un déficit de 12 238 €

Les comptes de l'exercice sont approuvés à l'unanimité

RESOLUTION N° 2 : Le gérant propose d'affecter le déficit de 12 238 € au compte report à nouveau.

Les associés décident d'affecter le déficit au compte « report à nouveau »

RESOLUTION N° 3 : Le gérant propose de fixer sa rémunération à 1 700 €/mois

Les associés décident à l'unanimité de fixer à 1 700€ par mois le montant de la rémunération du travail de l'exploitant.

A 19h n'ayant plus aucune question, les associés décident de clôturer l'assemblée.

Le gérant,

